

MAIRIE DE SAINT AGNAN EN VERCORS

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2010

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Frédéric BOLMONT, Pascal BRUNET et Mme Florence PESENTI, Valérie EYMARD, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN.

Absents excusés : Jean - François BOUVAT
Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19/10/2010 Approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT AIDE POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Comme il a été décidé au précédent Conseil Municipal, M. Le Maire présente les deux variantes de simulation de salaire pour le projet d'embauche du personnel concernant la garderie périscolaire.

La première en contrat aidé et la deuxième en contrat contractuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer un poste en contrat aidé pour une durée de 24 mois sous réserve d'une prise en charge d'une partie de son salaire par le CNASEA dès que le Pôle emploi nous informera des nouveaux contrats qui devraient se mettre en place en début d'année 2011.

Pour le recrutement du personnel une commission est créée Marie-Danielle ARNAUD, Florence PESENTI, Yves BAUDRIER, Frédéric BOLMONT, Marcel ALGOUD en font partis.

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES TERRASSES ET TARIFS

Marcel ALGOUD et Christophe MORINI se sont rendus à la station du Col de Rousset pour métrer le domaine communal devant le bâtiment de SUPER ROUSSET II afin que les commerçants de la brasserie « sur le pouce » et « la crêperie » puissent installer leurs terrasses sur le domaine public d'une manière organisée.

Monsieur le Maire présente un plan métré ainsi que différents tarifs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer un tarif saisonnier à partir du 1^{er} juin 2011.

3€ le m² pour la saison d'été et 3 € le m² pour la saison d'hiver.

Les commerces concernés sont :

Brasserie sur le pouce

La crêperie

BN'J Bar

Multiservice

Et le Bistro qui sera opérationnel en 2011

Les propriétaires des établissements seront informés individuellement de la décision prise par le Conseil Municipal.

REGLEMENTATION CONCERNANT LES COUPES D'AFFOUAGE

Monsieur le Maire informe que l'Office National des Forêts nous fait savoir qu'à court terme il n'y aura plus de bois pour les coupes d'affouage. Certaines décisions sont à prendre concernant l'attribution des lots, il propose d'établir un règlement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le règlement et décide l'attribution des coupes d'affouages uniquement aux résidences principales. Les résidences secondaires devront justifier de leur effective résidence principale sur la commune en présentant leur avis de taxe d'habitation.

APPROBATION DU LOGO

Le Maire rappelle que la commune a souhaité se doter d'un logo afin de visualiser son identité, pour son site internet, ses courriers, son école et autres.

Un appel à projet a été lancé auprès des habitants du canton pour la création du logo communal.

Après plusieurs réunions, étude des propositions et modifications sur le projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le logo de Mademoiselle Sophie L'HUILLIER.

PARTICIPATION COMMUNALE A L'UCAV POUR L'ANNUAIRE DES COMMERCANTS

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'UCAV une participation de 200€ pour l'insertion d'un encart sur la commune dans l'annuaire des commerçants et artisans du Vercors Drômois.

SDED – RACCORDEMENT AU RESEAU BT ALIMENTATION CONSTRUCTION DE M. ROBBE CHRISTIAN AU VILLAGE

Le Maire expose qu'à sa demande le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié le projet de développement du réseau publique d'électricité afin de pouvoir alimenter la construction faite par M ROBBE Christian.

Le coût total du projet est de 8 811.51€ € avec un forfait communal de 1 822.92 €, l'extension de réseau ne pouvant concerner qu'une et seule habitation, la part communale sera financée par M. ROBBE qui prend en charge son projet.

QUESTIONS DIVERSES

DENEIGEMENT STATION DU COL DE ROUSSET

Le Maire informe que le Conseil Général fait savoir qu'il assure, sur la station du Col de Rousset, le déneigement des espaces publics communaux, ce déneigement étant effectué par les agents affectés à la station avec un chargeur loué par le Département. Sachant qu'une partie du travail concerne les terrains de la commune, le Conseil Général propose que la prise en charge financière de la commune se fasse au prorata des surfaces déneiger.

Le Maire fait savoir que la participation devra être prévue au prochain budget.

CHEMIN DU FOULETIER

Melle Carole HENRY et M. Loïc BONNEL nous font savoir que le chemin communal non goudronné qui accède à leur gîte est en très mauvais état. Le Conseil Municipal décide, avant de prendre toutes décisions, de faire établir aux meilleurs jours un devis par l'entreprise BLANC.

TRANSPORT SCOLAIRE

Un collectif de parents nous demande d'intervenir auprès du Conseil Général pour le ramassage scolaire au hameau des Faures et de la Britière. La demande a été transmise au service des transports nous ne manquerons pas de transmettre l'avis du Conseil Général aux parents.

ECLAIRAGE PUBLIC

Christophe MORINI nous fait savoir qu'il a procédé au recensement de l'éclairage public et que 182 lampes brillent le soir entre réverbères, candélabres, et boules dans toute la commune,

Il a contacté un technicien du Parc puisque le PNRV prépare une réflexion sur les éclairages publics de toutes les communes, une analyse des consommateurs sera également faite.

MENAGE BUREAUX SIEAV

Président du S I E A V Christophe MORINI demande moyennant finance s'il n'y aurait pas possibilité de détacher un personnel communal pour quelques heures de ménage dans les bureaux du S I E A V. Avis favorable de l'ensemble des élus.

PROJET DE TERRITOIRE

La première phase de diagnostic territorial menée par la Communauté des Communes arrive à son terme. Une deuxième phase doit prendre le relais, le Maire demande si des membres du Conseil Municipal serait prêt à participer aux futures réunions, Jacques L'HUILLIER se propose.

ECOLE

Florence PESENTI nous fait savoir que pour l'année scolaire 2010-2011 l'école de Saint Agnan se verra fermer la troisième classe, que l'école a obtenu le label internet école numérique, et que le Roman de l'école Rose JARRAND sortira pour le marché de Noël au nombre de 600 exemplaires au prix de 9€

La grande RECRE, kermesse cantonale se déroulera le 19 juin sur la commune de Saint Agnan.

Francis CHEVREUX vice Président de la CCV communique quelques informations concernant la commission éco agricole. Une étude est menée au niveau du terrain du Syndicat des eaux qui se situe vers la station d'épuration de la Chapelle en Vercors pour un projet de stockage de bois pour déchiqueter.

- Une info sur le BISTRO les travaux avancent une réunion de chantier a lieu avec les artisans l'architecte et la commune tous les jeudis. Au prochain Conseil Municipal nous réfléchirons sur les moyens employés pour la recherche d'un gérant.

- Les travaux au gîte sont en cours l'entreprise CUCCI a terminé la réfection des escaliers l'entreprise BOURGUIGNON travaille sur le changement des portes qui vont être coup feu.

Valérie EYMARD fait savoir que prochainement une discussion devrait avoir lieu au niveau de l'office de tourisme concernant l'antenne du Col de Rousse. Le maire fait savoir qu'il regrette la fermeture de cette antenne et souhaiterait qu'il y ait une mutualisation avec les partenaires du Col de Rousset.

Suite à sa demande le Maire fait savoir que le bulletin de fin d'année et en cours de rédaction il sera présenté au Conseil Municipal du 14 décembre et sera distribué lors des vœux du Maire le 9 janvier et par voie postale.

Frédéric BOLMONT nous fait savoir que les routes départementales devraient être déneigées plus tard le soir pour les personnes qui travaillent en dehors du canton.

Christine COTTIN demande si une réunion aura lieu pour le C.C.A.S concernant la préparation de l'arbre de Noël des enfants de l'école le 17 décembre.

Jacques L'HUILLIER nous informe que la commission communale ainsi que les membres du C.C.A.S qui devaient faire le tour de la propriété de la ferme des Berts avec Régis FAURE a été annulée pour des raisons climatiques. Elle est reportée à une date ultérieure.

Séance terminée à 23H30